

ANNEXE 3

INFORMATION DES CANDIDATS SUR L'ACCES A LA HORS CLASSE

I. Orientations générales

La procédure exposée concerne les seuls personnels n'ayant pas fait l'objet d'un rendez-vous de carrière au titre du 9ème échelon.

La mise à jour des dossiers se fait exclusivement par l'outil de gestion i-Prof. Les dossiers de tous les agents promouvables seront examinés en vue d'établir les propositions d'inscription à la classe exceptionnelle au titre de l'académie de Versailles.

II. Conditions d'accès

- Être en position d'activité, dans le second degré ou dans l'enseignement supérieur, mis à disposition d'un autre organisme ou administration, en position de détachement ou justifier d'une activité professionnelle pendant les positions de disponibilité suivantes : pour suivre conjoint, pour convenances personnelles, pour études et recherches, pour donner des soins à ascendant/conjoint/enfant, pour créer une entreprise.
 - Les enseignants en congé parental à la date d'observation ne sont pas promouvables au titre de cette campagne.
- Avoir au moins deux ans d'ancienneté dans le 9° échelon de la classe normale au 31 août 2022.

N.B. : L'exercice d'au moins six mois de fonctions en qualité d'agent hors classe est nécessaire pour bénéficier d'une pension de retraite calculée sur la base de la rémunération correspondante.

III. Mise à jour du dossier

Vous pouvez accéder à votre dossier i-Prof tout au long de l'année pour mettre à jour votre CV.

Pour rappel, les modalités de connexion sur i-Prof sur les suivantes :

- accès: I-PROF, via le portail ARENA
- authentification (2 étapes) :
- saisie de l'identifiant : il s'agit de la première lettre de votre prénom et votre nom en minuscules (exemple : jean dupont = jdupont). S'il y a des homonymies, l'identifiant est alors suivi d'un numéro d'ordre, accolé au nom et toujours sans espace (exemple : jdupont3). L'identifiant et le mot de passe sont les mêmes que ceux permettant d'accéder à la messagerie professionnelle.
- saisie du mot de passe : il s'agit de votre NUMEN, soit 13 caractères dont les quatre lettres sont en MAJUSCULES, sauf si vous avez changé et personnalisé ce mot de passe depuis. En cas de problème technique ou de gestion, vous disposez sur la page d'accueil d'i-Prof d'une page d'information vous apportant des éléments susceptibles de vous aider
- sélection de la campagne d'accès à la hors classe (accès par la rubrique « services »)

Vous avez dès lors accès aux principaux éléments de votre situation administrative, regroupées autour de rubriques (situation de carrière, affectations, qualifications et compétences, activités professionnelles...).

IV. Phase d'évaluation du dossier

1. <u>Avis des chefs d'établissement et des corps d'inspection</u> (uniquement pour les personnels affectés dans les établissements publics du second degré) :

A l'issue de la phase de constitution des dossiers par les enseignants, votre chef d'établissement sera invité à formuler un avis sur votre dossier, via l'application i-Prof, ainsi que les corps d'inspection.

Ces avis se déclinent en trois degrés : très satisfaisant – satisfaisant – à consolider.

L'avis portera sur la valeur professionnelle de l'agent qui s'exprime principalement par l'expérience et l'investissement professionnels.

Une opposition à la promotion à la hors classe fera l'objet d'une motivation littérale, et devra être formulée dans des cas exceptionnels.

Vous aurez ultérieurement la possibilité de consulter ces avis.

2. Etablissement des propositions

Le barème indicatif est le suivant :

Échelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août de l'année d'établissement du tableau d'avancement	Ancienneté théorique dans la plage d'appel	Points d'ancienneté
9 + 2	0 an	0
9 + 3	1 an	10
10 + 0	2 ans	20
10 + 1	3 ans	30
10 + 2	4 ans	40
10 + 3	5 ans	50
11 + 0	6 ans	60
11 + 1	7 ans	70
11 + 2	8 ans	80
11 + 3	9 ans	100
11 + 4	10 ans	110
11 + 5	11 ans	120
11 + 6	12 ans	130
11 + 7	13 ans	140
11 + 8	14 ans	150
11 + 9 et plus	15 ans et plus	160

Valorisation de l'appréciation du recteur :

Excellent	145 points
Très satisfaisant	125 points
Satisfaisant	105 points
A consolider	95 points